

COMITÉ PARITAIRE DES BOUEURS
Région de Montréal

COMMUNIQUÉ AUX EMPLOYEURS ET EMPLOYÉS
ASSURÉS

Objet : Modification de la couverture d'assurance voyage

Le Comité Paritaire des Boueurs tient à informer les employeurs et les employés couverts par le régime d'assurance du Comité que le volet couvrant l'assurance annulation n'est plus en vigueur.

Ce changement date du 1^{er} janvier 2017, mais suite à quelques appels, nous désirons diffuser l'information à nouveau pour nous assurer que tous et chacun la reçoive.

De plus, prenez note que toutes les brochures papier émises en 2012 pour notre régime d'assurance ne sont plus valide. Il existe une nouvelle version depuis le 1^{er} janvier 2017.

Nous pourrions vous fournir la nouvelle version sous format PDF. Vous n'avez qu'à communiquer avec Madame Edith Ramos au 514-253-4910 Poste 222.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous et il nous fera plaisir de répondre à toutes vos questions.

La Direction

12 mars 2020